

1
Séance du mardi 22 décembre 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 4 heures.

Sont présents : M. M. Aimond, Alexandre
Bérard, Chastenet, Chantemps, Develle, —
Doumer, Ferdinand Dreyfus, Maurice Faure,
Jenouvrier, Lucien Hubert, Lintilhac, —
Mellies-Lacroix, De Selves, Mongeot, Loubtes,
Couron, Gronillot, De Selves.

M. Alexandre Bérard donne lecture
d'un rapport sur le projet de loi, adopté par
la Chambre des députés, tendant à proroger
les pouvoirs des sénateurs appartenant à la
série B.

A la suite d'un échange d'observations
entre M. M. le rapporteur, Dreyfus, Jenouvrier,
Chastenet, ~~et~~ Gronillot et De Selves sur
l'art. 3 du projet, la commission décide qu'elle
entendra demain à 4 heures M. le ministre
de l'intérieur.

M. Mellies-Lacroix entretient la
commission des investigations qu'il a déjà
commencées, en vertu du mandat qui lui a été
donné de contrôler les dépenses militaires

qui figurent dans la dernière demande de crédits supplémentaires. Elles ont surtout porté sur certains marchés de vivres et de blé et sur les crédits demandés pour la fabrication des obus.

no. le Président demande à M. Millès Meurois de vouloir bien continuer son travail de commission, s'il le juge nécessaire, pour demander sur ces marchés des explications à no. le ministre de la guerre.

no. Aimond, rapporteur général, donne lecture de son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre ^(portant ouverture) des députés, des crédits provisoires applicables au premier semestre de 1915.

Quelques observations sont échangées sur les différentes dispositions du projet entre no. no. Doumer, Dreyfus, Couron, Bernard, Gronillot et de Selver et il est décidé que la commission entendra demain no. le ministre des finances sur les questions soulevées.

no. de Selver demande que la commission prenne acte d'ores et déjà de la déclaration que no. Ribot a faite à la Chambre qu'en dehors des dépenses résultant de lois votées

3
il n'y aurait pour les administrations
civiles aucune augmentation pour amélioration
de situations.

La commission, sur la proposition de
M. le Président, prend acte de la déclaration
faite à la Chambre par M. le ministre
des finances.

M. Chastenet donne lecture de son
rapport sur le projet de loi, adopté par la
Chambre des députés, tendant à autoriser
la perception des droits, produits et revenus
applicables au budget spécial de l'Algérie
pour 1915.

La séance est levée à 5 heures $\frac{1}{2}$.
